

## Chers producteurs et partenaires,

L'automne est riche en réalisations dans le bassin du Coderre cette année! Côté engrais verts, le ray-grass semé en juin entre les rangs de maïs s'est bien implanté et forme un beau couvert, qui sera détruit durant l'hiver, tandis que plusieurs champs de soya ont bénéficié d'un semis de seigle d'automne qui survivra à l'hiver. Des essais de revégétalisation de talus sont également effectués à St-Antoine-sur-Richelieu. Plusieurs ouvrages hydroagricoles ont été réalisés. Des milliers de piquets sont en train d'être installés le long des bandes riveraines à Verchères et St-Antoine-sur-Richelieu. De plus, le travail de sol est amorcé sur plusieurs fermes pour préparer la plantation de haies brise-vent et bandes riveraines arborées au printemps prochain. Bientôt, ce sera le temps de reprendre la taille de formation des haies implantés il y a 2 ou 3 ans. Merci à tous les producteurs qui ont engagés des actions, nous avons hâte de voir les résultats et de poursuivre les essais l'an prochain!

Cécile Tartera, agr.

Audrey Rondeau, biol. M. Env.

Michèle Tremblay, géo. M. Sc.



## Dans ce numéro

Ça se passe en ce moment

Essais d'engrais verts de seigle

Essais de revégétalisation de talus

Balisage de la bande riveraine

Appel à volontaires ... Organisation d'un focus group

Aménager vos berges : idée #6 Bande riveraine : arbres ou arbustes?

Le mot du partenaire : Municipalité de Verchères

Contactez-nous !



## Le Coderre en un coup d'œil :

- 7 producteurs font un essai d'engrais vert de seigle cet automne
- 2 producteurs réalisent des ouvrages hydroagricoles cet automne
- 17 producteurs ont accepté que des balises soient implantées sur leurs terres en bordure des cours d'eau afin de délimiter la bande riveraine réglementaire, soient 25 km
- 4 producteurs travaillent le sol cet automne en vue de la plantation d'arbres et arbustes en bord de champ ou de cours d'eau sur 2 890 m au printemps prochain

## Ça se passe en ce moment

### Essais d'engrais verts de seigle

Cet automne, 7 producteurs font l'essai du seigle d'automne. Cette céréale présente de nombreux intérêts pour un engrais vert :

- très rigoureux et croissance rapide : peut se semer même après la récolte de soya ;
- survit à l'hiver : bon effet anti-érosion grâce à la couverture du sol, activation de l'activité biologique du sol et amélioration de la structure grâce aux racines vivantes, bonne rétention de l'azote des engrais organiques ;
- système racinaire très fibreux et très important : bon apport de matière organique, amélioration de la structure ;
- très agressif, croissance précoce au printemps et substances allélopathiques : bon effet désherbant.

Utiliser le seigle comme un engrais vert nécessite une gestion très rigoureuse de la destruction, car la croissance est très précoce au printemps et la biomasse produite est importante (2t/ha au 1<sup>er</sup> mai et 4t/ha au 10 mai, pour un semis le 15 octobre! (Leroux, 2011)). De plus, la plante sécrète des substances toxiques lors de la destruction, qui imposent d'attendre plusieurs jours entre la destruction et le semis de la culture suivante, 2 semaines pour du maïs. Il est donc capital de détruire le seigle tôt, un brûlage au glyphosate étant

la méthode la plus simple et la plus efficace si on ne souhaite pas le récolter. Les tests sur 1 ha permettront aux producteurs de voir le comportement de la céréale au printemps et de se familiariser avec.

A noter que cette céréale peut avoir de multiples débouchés : en adaptant le taux de semis et la gestion, elle peut aussi être fauchée et ensilée, récoltée pour le grain et la paille, pâturée, servir de plante abri, ou encore être utilisée comme paillis pour du semis sous couvert végétal permanent.



### Essais de revégétalisation de talus

On sait que les talus à nu sont plus sensibles à l'érosion que lorsqu'ils sont végétalisés avec des herbacés ou des petits arbustes à racines superficielles. Afin d'augmenter et d'accélérer la revégétalisation des talus mis à nu par des travaux, des essais de revégétalisation sont effectués cet automne dans le cours d'eau Cusson à St-Antoine-sur-Richelieu. Afin de déterminer la méthode efficace la plus économique, plusieurs méthodes sont testées : deux sortes de paillis de fibre de coco, des boutures et l'ensemencement hydraulique (photo ci-contre). Les travaux sont réalisés en collaboration avec notre précieux partenaire, le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR). A suivre au printemps prochain !...



## Balisage de la bande riveraine

Bassin de la rivière Niagarette



Photo : Alexandre Bélanger



Le maintien d'une bande tampon non perturbée entre les champs et les cours d'eau contribue à réduire les apports de sédiments et de phosphore aux cours d'eau. En effet une bande riveraine avec un couvert végétal permanent filtre les eaux de ruissellement et permet de retenir une partie des sédiments, des nutriments et des contaminants. La bande riveraine agricole assume également des fonctions d'habitat faunique, de source de nourriture pour les pollinisateurs, de séquestration du carbone et, si aménagée avec des arbres et/ou arbustes, d'amélioration de l'habitat aquatique et de

valorisation paysagère. De plus, en milieu agricole, le Règlement sur les exploitations agricoles (REA), impose de préserver au moins 3 m à partir de la ligne des hautes eaux et au moins 1 mètre en replat du talus, et de ne réaliser aucun travail du sol, ni application d'engrais ou de pesticides dans cette bande. Parce que chaque particule de sol transportée au cours d'eau est en fait une particule de sol fertile perdue, et que les passages répétés de machinerie pesante en bordure des cours d'eau fragilisent les talus et augmentent les risques de décrochements, il est également dans l'intérêt des producteurs de conserver cette zone tampon non perturbée. Pour vous y aider, le bassin du ruisseau Coderre, en partenariat avec les Municipalité de Verchères et de St-Antoine-sur-Richelieu, procède cet automne à la délimitation de la bande riveraine telle que définie par le REA, à l'aide de balises de déneigement. Cette initiative a été proposée à tous les producteurs du bassin inclus dans ces municipalités et a lieu sur une base volontaire, avec l'accord des producteurs concernés. Le projet pourrait être étendu au printemps prochain aux autres municipalités.

---

## Aménagez vos berges : idée #6 Bande riveraine : arbres ou arbustes?

Lors de l'aménagement de bande riveraine avec des arbres et/ou des arbustes, il convient de bien choisir la disposition pour s'éviter des ennuis dans le futur. Par exemple, ne pas utiliser d'arbres à moins d'un mètre en retrait du bord du talus, afin de ne pas déstabiliser la berge. Les arbustes à racines superficielles en revanche peuvent être implantés dans la pente du talus, où ils joueront un rôle de stabilisation et d'habitat faunique. Pour éviter des problèmes lors de prochains entretiens de cours d'eau, ne planter des arbres que sur une des deux rives, afin de toujours laisser un accès pour qu'une pelle puisse intervenir si besoin. Quand c'est possible, privilégier la rive sud : ainsi l'ombre des arbres portera davantage sur le cours d'eau que sur le champ, ce qui réduira les pertes culturales au bord de la haie et améliorera l'habitat aquatique. L'autre rive peut être aménagée avec des arbustes.



## Le mot du partenaire : la Municipalité de Verchères



La Municipalité de Verchères a toujours été soucieuse de préserver son caractère particulier pour les générations futures. Il en va de même pour la qualité de l'environnement. Nous appuyons le Groupe ProConseil dans ses démarches de sensibilisation et d'intervention visant la réduction de la pollution diffuse d'origine agricole dans le bassin versant du ruisseau Coderre. Le Conseil appuie et participe entre autres au projet de balisage visant à respecter les bandes de protection riveraines d'un minimum de 1 mètre en haut des talus sur son territoire inclus dans le bassin versant. La Municipalité encourage les propriétaires concernés à collaborer avec les représentants du projet et ainsi contribuer à l'amélioration de notre environnement.

## Appel à volontaires...

### Organisation d'un focus group

Un atelier participatif sera tenu en février prochain afin de consulter les producteurs sur la démarche du projet de bassin du ruisseau Coderre et de leur permettre d'exprimer leur point de vue sur les actions à mettre en œuvre pour favoriser des sols et des cours d'eau en santé dans le bassin. Une dizaine de producteurs au total, des 5 municipalités concernées, représenteront les producteurs du bassin. L'objectif est de permettre aux coordonnatrices de mieux faire concorder les objectifs du projet avec les enjeux réels des exploitations concernées. Les éléments marquants ressortant de l'atelier serviront de base pour le plan d'action de la dernière année du projet en 2014-2015.



**Que vous soyez déjà engagé dans le projet et vouliez aller plus loin ou, au contraire, que vous ne vous reconnaissiez pas dans ce projet et souhaitiez exprimer pourquoi, votre avis nous est précieux! Pour faire partie de cette consultation, contactez Cécile Tartera au (450) 864-0180 poste 106, avant le 29 novembre.**

## Contactez-nous !

**Cécile Tartera, agr.**

[Cecile.tartera@groupeproconseil.com](mailto:Cecile.tartera@groupeproconseil.com)

(450) 864-0180 # 106

**Audrey Rondeau, Biol., M. Env.**

[Audrey.rondeau@groupeproconseil.com](mailto:Audrey.rondeau@groupeproconseil.com)

(450) 864-0180 # 104

**Michèle Tremblay, Géo., M. Sc.**

[Michele.tremblay@groupeproconseil.com](mailto:Michele.tremblay@groupeproconseil.com)

(450) 864-0180 # 109

**Groupe ProConseil**

347 rue Duvernay, bureau 203

Beloeil (QC) J3G 5S8

